

## Éditorial : 1er mai 2025 : Pour une République sociale et solidaire

*Bilan des  
contrôles des  
Ehpad en  
Occitanie*

### SOMMAIRE

#### 1. Éditorial

#### 2. Actualité

Suppression du Haut Conseil de l'Âge : museler les corps intermédiaires ?

#### 3. Actualité

Près de 100 syndicalistes retraités européens réunis à Paris du 13 au 15 mai. Échange avec le préfet de l'Hérault.

#### 4. Autonomie

Bilan des contrôles des Ehpad en Occitanie: bonne couverture, mais trop peu de contrôles sur site !

#### 5. Vie de l'UNSA

1<sup>er</sup> mai 2025, l'UNSA mobilisée. Représentativité des organisations syndicales: L'UNSA poursuit sa progression.

#### 6. Vie de l'UNSA

Sur notre agenda du mois de mai. L'UNRP en Assemblée Générale à Montagnac

#### 7. Consommation

Donation exonérée de fiscalité pour l'achat ou la rénovation d'un logement

#### 7. Billet d'humeur

Patriote ?

#### 8. Histoire

Avril 1825, Haïti, une indépendance à prix d'or !

Le Alf du mois.



Depuis 1886, le 1<sup>er</sup> mai est inscrit dans les mémoires ouvrières comme une journée de luttes sociales et de revendications. Il est aussi porteur de valeurs de solidarité, de fraternité, de démocratie et de rejet des exclusions.

Dans un monde où les tensions s'exacerbent, où les égoïsmes et le recours à toutes les violences, économiques, militaires, priment, le 1<sup>er</sup> mai 2025 revêt une dimension particulière.

La France et l'Europe, parce qu'elles représentent encore un espace démocratique, dans un contexte où fleurissent les dictatures, les régimes dits « illibéraux », sont particulièrement exposées à la guerre. Guerre économique déclarée par Donald Trump, au mépris des règles du commerce international. Guerre, parce qu'avec un voisin tel que la Russie de Poutine aux frontières de l'Union européenne, le pire est à prévoir.

Oui, il est nécessaire de renforcer notre défense nationale pour faire face aux nouvelles menaces. Mais cela ne peut et ne doit pas se faire au détriment de notre modèle social, des services publics, du pouvoir d'achat, de la santé, de l'École, de la justice, ni de la dignité de ceux qui vivent du travail ou qui en sont exclus.

Parce que les salaires stagnent, parce que les pensions de sept millions et demi de retraités sont inférieures au SMIC, parce que les services publics, ce patrimoine de ceux qui n'en ont pas, sont en souffrance, qu'il s'agisse de la santé, de l'école ou de la justice... nous devons faire de ce 1<sup>er</sup> mai une journée de solidarité au plan national, mais aussi international.

Partout dans le monde, des travailleuses et des travailleurs luttent pour leurs droits, parfois au péril de leur vie. Comme l'UNSA, l'UNSA Retraités réaffirme son soutien et s'associe aux combats de ces femmes et de ces hommes pour leur dignité.

Le rendez-vous européen de la FERPA, la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées, à Paris les 13, 14 et 15 mai, constituera une autre occasion de porter ce message de fraternité et de solidarité, envers les plus faibles, les plus fragiles, quelle que soit leur génération.

Alors face aux crises multiples et violences du moment, actifs et retraités, mobilisons-nous ensemble. Pour défendre nos droits. Pour refuser les reculs sociaux. Pour dire notre refus des exclusions et le choix déterminé des valeurs de solidarité et de fraternité. Pour porter une voix déterminée, résolument attachée à la justice sociale et à la République.



Claude Lassalvy

POUR ACCÉDER À LA  
COMMUNICATION DE L'UNSA  
RETRAITÉS, UN LIEN À  
TÉLÉCHARGER :  
<https://retraites.unsa.org/>

*Le projet de loi de simplification de la vie économique a servi de prétexte pour porter atteinte à différentes instances consultatives, régionales ou nationales.*

*Un amendement présenté par cinq députés, membres de la commission spéciale constituée par l'Assemblée nationale chargée de l'examen du projet de loi de simplification économique a proposé la suppression de différentes instances consultatives, parmi lesquelles le Haut Conseil de l'Assurance Maladie, les Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux et, entre autres, Le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).*

Pour les retraités et personnes âgées que nous sommes, la proposition est loin d'être anodine. Elle vise à supprimer purement et simplement la seule instance de concertation nationale où les organisations de retraités, et particulièrement leurs organisations syndicales, sont représentées.

Pour mémoire, rappelons que les organisations de retraités disposaient d'un espace d'expression et de concertation depuis 1982 et la création du Conseil National des Retraités et Personnes Âgées (CNRPA). Avec la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement de 2016, le CNRPA a laissé place au Haut Conseil de l'Âge (HCA), composante du HCFEA.

### **Proposition paradoxale :**

Cette proposition de suppression est survenue au moment où le Premier Ministre a saisi les trois Conseils du HCFEA, Famille, Enfance et Âge, pour produire un avis sur l'objectif suivant : « replacer nos finances sociales sur une trajectoire de redressement et de désendettement ». Commande passée dans l'urgence puisque les trois instances doivent impérativement rendre leur copie pour le 1<sup>er</sup> juin, à condition que le parlement leur laisse le loisir de le faire.

### **Une menace réelle :**

Il ne s'agit en aucun cas d'une menace fantasmée. Le vendredi 26 mars les Président-e-s des Hauts Conseils de l'Enfance, de la Famille et de l'Âge informaient les membres de ces conseils de la teneur de cet amendement. La décision était justifiée par les parlementaires au prétexte que les compétences du le HCFEA se superposent avec d'autres organisations, comme le Comité interministériel à l'Enfance, avec différents services déjà présents au sein des ministères ou encore avec le Haut-Commissariat à l'Enfance.

Si la question peut éventuellement se poser pour la famille et l'Enfance, il n'existe aucun doublon concernant les personnes âgées et la suppression du Haut Conseil de l'Âge priverait donc leurs représentants de tout espace d'expression.

Cela confirmerait définitivement le rang de citoyen de second ordre conféré aux retraités et personnes âgées.

### **Le vote des parlementaires :**

Fort heureusement, lors du début de l'examen du projet de loi sur la simplification de la vie économique, la majorité des députés a rétabli le 10 avril les CESER, dont la commission spéciale avait proposé la suppression, de même que le Haut Conseil de la famille de l'Enfance et de l'Âge. La menace la plus pesante sur ces conseils est donc écartée et la démocratie sociale ne s'en portera que mieux.

Si dans le champ qui nous préoccupe prioritairement, l'esprit de responsabilité l'a emporté, la droite et l'extrême droite ne ménagent pas leurs coups contre les instances consultatives où les corps intermédiaires ont la capacité de s'exprimer. Les débats vont reprendre après la période de vacances parlementaires le, 29 avril, et il est à craindre que certains comités soient sacrifiés sur l'autel de la simplification.

Les grandes crises sociales récentes, celle des gilets jaunes entre autres, avaient pourtant montré l'indispensable nécessité d'instance de dialogue pérennes autres que les deux chambres parlementaires. Priver la vie démocratique du pays de ces structures est une erreur, pire, une faute !

## *Près de 100 syndicalistes retraités européens réunis à Paris du 13 au 15 mai*

**La Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées (FERPA), qui fête cette année ses 30 ans, réunit son Assemblée Générale de mi-mandat les 13, 14 et 15 mai prochains à Paris, au Palais d'Iéna, dans les locaux du Conseil Economique Social et Environnemental.**

**Les six organisations syndicales françaises membres de la FERPA, CFTD, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC et UNSA, ont pris en charge l'organisation matérielle de cette réunion.**

### **Pourquoi une Assemblée de mi-mandat :**

Les instances actuelles de la FERPA ont été mises en place pour quatre ans en 2023. L'actualité internationale, et celle qui concerne l'Europe plus particulièrement, est agitée et complexe. A la crise du COVID a succédé la crise inflationniste générée par l'invasion de l'Ukraine. Désormais, c'est le désordre économique mondial provoqué par la politique de Donald Trump qui est facteur de crise.

Dans ce contexte, les retraités européens sont, à des degrés divers, confrontés à de multiples précarités. Il convenait donc de remettre à jour les mandats adoptés au précédent congrès.

De nombreux sujets tels le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, les logements adaptés, restent posés dans les mêmes termes quel que soit le pays.

Le déséquilibre démographique entre actifs et retraités s'accroît, mettant de plus en plus le système de retraite par répartition en difficulté. Ce sujet n'est pas que français. L'introduction d'une part de capitalisation, prônée par certains, ne ferait qu'accroître l'écart entre les pensionnés à l'aise et les plus modestes. Sans parler des risques sur le montant des retraites qui pourrait fluctuer en fonction de l'humeur de la bourse.

La FERPA entend peser sur les décisions et orientations prises par la Commission Européenne, en liaison avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) dont elle est partenaire, et dont elle partage les valeurs, particulièrement l'attachement à la démocratie et la lutte contre les discriminations.

A la FERPA, les militants qui siègent parlent des langues différentes, mais quand il s'agit de défendre les droits des retraités, ils savent s'exprimer d'une seule voix !

### **Les représentants de l'UNSA Retraités à la FERPA**

**Jean-Marc Schaeffer**, membre du Comité Exécutif de la FERPA en charge des dossiers du pouvoir d'achat, cheville ouvrière de l'organisation de l'AG de mi-mandat.



**Joëlle Mourton**, membre du Comité des Femmes de la FERPA



## Bilan des contrôles des Ehpad en Occitanie : bonne couverture, mais trop peu de contrôles sur site !



*La ministre chargée de l'autonomie et du handicap, Mme Parmentier-Lecoq, a communiqué en mars les résultats nationaux du plan de contrôle des Ehpad, contrôles menés entre 2022 et 2024, suite au scandale Orpea.*

*Dans la foulée, le 29 mars, l'ARS Occitanie a publié le bilan régional des 824 contrôles effectués dans les Ehpad de la région, publics ou privés.*

### **La situation en région**

*Ce chiffre de 824 contrôles correspond à 100% des établissements d'Occitanie, soit une offre de 60 000 places pour la région.*

*Mais sur les 824 contrôles effectués, 163 correspondent à des inspections sur site. C'est moins de 20% des contrôles menés qui correspondent à une investigation physique dans les locaux. Même si l'ARS Occitanie se satisfait de son bilan de contrôles, il faut noter qu'au plan national, le taux de contrôles inopinés sur site atteint 30%. Ce qui est loin d'être satisfaisant, mais qui témoigne d'une procédure de contrôles plus fouillée en moyenne que dans notre région.*

*Selon l'ARS, lorsque des dysfonctionnements ont été relevés, les réactions des établissements ont été rapides : 45% des mesures correctives prescrites et 63% des recommandations ont pu être levées dans les 30 jours.*

*Seuls trois établissements ont fait l'objet de sanctions lourdes :*

- Un dans l'Aude,
- Un en Lozère,
- Un en Haute-Garonne

*Dans les trois cas, la gestion des établissements litigieux a été confiée à un nouveau gestionnaire, Centre hospitalier pour l'établissement lozérien et pour l'établissement audois, groupe associatif non lucratif pour l'établissement de Haute Garonne.*

### **Peut mieux faire !**

Pour l'Hérault, aucune situation d'une telle gravité n'a été relevée. On regrettera seulement l'absence de données précises par département qui permette une analyse plus fine de la nature des contrôles. D'après la carte des contrôles publiés par l'ARS Occitanie, on peut estimer à une trentaine, le nombre de contrôles sur site effectués dans les Ehpad, soit environ 20% des 146 établissements héraultais répertoriés sur l'annuaire de la CNSA. Donc dans l'Hérault comme en Occitanie, l'appréciation se limite à un « Peut mieux faire ! » ;

Il n'est pas interdit aux membres du 1<sup>er</sup> collège de la formation « Age » du CDCA, d'interroger à l'occasion M. Pardel, directeur départemental de l'ARS pour l'Hérault, histoire d'en savoir plus....

### **Pour rappel, la position de l'UNSA, pour combattre la maltraitance et renforcer les contrôles :**

- L'UNSA exige protection pour les personnes âgées vulnérables.
- L'UNSA revendique l'ouverture des Conseils de Vie Sociale (CVS), avec voix délibérative, à des représentants désigné-es par les associations agréées de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.
- Des inspections inopinées doivent être conduites, conjointes entre les ARS et les départements mais également avec les finances publiques ou le travail afin de vérifier la sécurité, la qualité et le bien-être. En ce qui concerne les contrôles financiers et la bonne utilisation des fonds publics, l'UNSA demande qu'ils soient effectués par un service national dédié qui garantit l'indépendance, la neutralité de la mission et la transparence.

Position adoptée dans la résolution du Congrès de Dijon en juin 2023.



Dans le cadre de la Journée internationale des travailleurs, des manifestations auront lieu le Jeudi 1er mai 2025.

- à Montpellier, le rendez-vous est fixé à 10h30, place Albert 1er\*, d'où nous partirons ensemble jusqu'à la place de la Comédie.
- à Béziers, le rendez-vous est fixé à 10H30, Bourse du Travail.

Cette mobilisation est essentielle pour faire entendre nos revendications et soutenir les droits des travailleurs. L'UNSA Retraités invite les retraités à se mobiliser au côté des actifs pour marquer leur solidarité et défendre leurs droits.

## Représentativité des organisations syndicales : L'UNSA poursuit sa progression

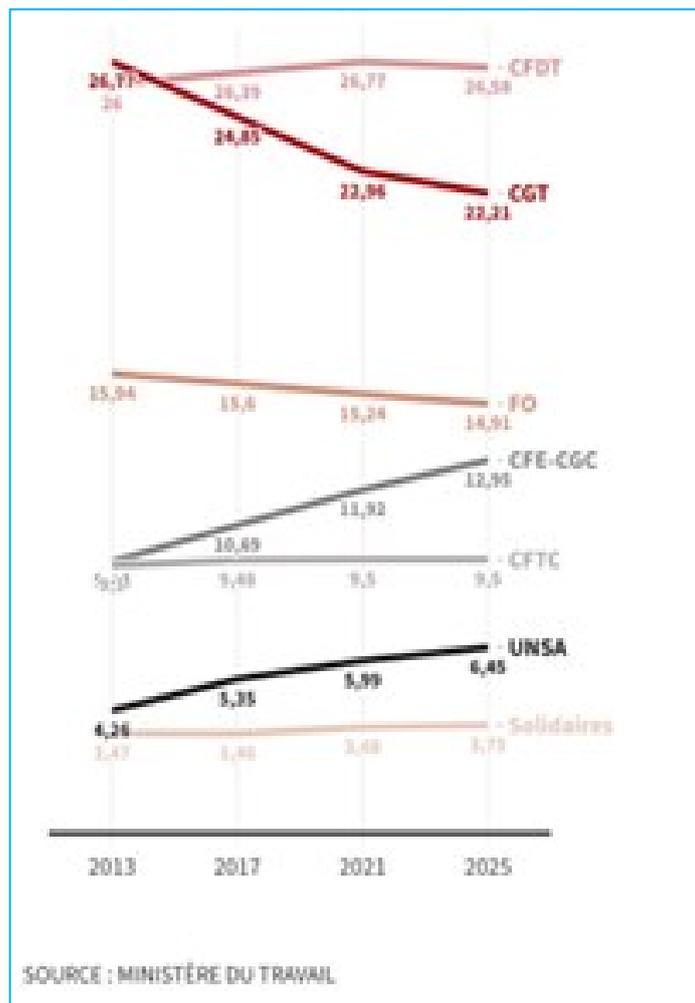
Le cycle de mesure de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur privé ouvert en 2021 s'est achevé fin 2024. Cette mesure, fondée sur les résultats des élections en CSE et des élections TPE, permet d'évaluer l'évolution des organisations syndicales.

Voici les résultats publiés le 8 avril dernier :

CFDT	26,58 %
CGT	22,21 %
FO	14,91 %
CFE-CGC	12,95 %
CFTC	9,58 %
UNSA	6,45 %
SOLIDAIRES	3,75 %
Autres organisations	3,57 %

Avec une progression de 0.46% , l'UNSA, même si elle demeure encore loin du seuil de représentativité de 8%, enregistre inexorablement des progrès réguliers, alors que les grandes centrales syndicales accusent un certain tassement.

Le progrès de l'UNSA sur le chemin de la représentativité est une bonne chose, y compris pour les retraités, car la place et la parole de l'UNSA sont plus difficiles à contester dans les instances où nous siégeons, notamment les CDCA.





## Sur notre agenda du mois de mai:

- 1<sup>er</sup> mai : Manifestations à Montpellier et à Béziers.
- 5 mai : Conseil régional de l'UNSA à Lézignan Corbières.
- 6 mai : Réunion de l'UNSA retraités Occitanie à Lézignan Corbières.
- 15 mai : Intervention du Secrétaire Général de l'UNSA Retraités à l'AG Nationale de l'Union Nationale des Retraités de la Police.



## L'UNRP en Assemblée Générale à Montagnac le 15 mai

### Qu'est-ce que l'UNRP ?

L'Union Nationale des Retraités de la Police est présente et assure sa mission de veille, d'alerte pour les actifs d'aujourd'hui, déjà futurs retraités de demain, et bien naturellement les retraités actuels.

Les acquis sociaux sont fragiles et leur remise en cause peut intervenir à tout moment. L'UNRP s'emploie à les défendre. Composée de 80 sections, l'UNRP forte de 7 000 adhérents est l'interlocuteur reconnu et privilégié des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

### Ses liens avec l'UNSA Retraités

L'UNSA Retraités et l'UNRP ont des liens forts. Son président, Philippe Moué, est adhérent de l'UNSA Police et à ce titre, membre de l'UNSA Retraités. Son vice-président, notre ami Michel Gabet, est aussi militant de l'UNSA Police mais également Secrétaire national de l'UNSA Retraités.

Nous partageons de multiples combats, comme le maintien du pouvoir d'achat des retraités, la revendication du rétablissement du chèque vacances pour les retraités de la Fonction Publique d'État, le refus de la suppression de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités.

### Près de 100 retraités de la police nationale attendus dans l'Hérault

L'UNRP réunit son Assemblée Générale nationale à Montagnac, le 15 mai prochain. Elle attend 110 participants, dont une quinzaine d'invités. Le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités participera à l'Assemblée Générale de l'UNRP, à l'invitation de son président. Il portera devant les militants de l'UNRP le message de fraternité et d'amitié de notre organisation.

L'UNSA Retraités 34 adresse aux militants de l'UNRP présents dans l'Hérault le 15 mai son salut fraternel.

## Abattement fiscal de 10% des retraités : la position de l'UNSA Retraités largement relayée

Suppression de l'abattement fiscal de 10% des retraités : Amélie de Monchalin vient de remettre une pièce dans la machine! Clairement, pour l'UNSA Retraités, c'est toujours non!

S'il faut mettre à contribution les retraités les plus favorisés c'est d'abord en taxant les revenus du patrimoine et les dividendes, pas en tapant sur la pension des classes moyennes par une mesure qui n'est qu'un impôt supplémentaire déguisé...

500 000 retraités non imposables pourraient le devenir si cette mesure était prise, avec des niveaux de pension à peine supérieurs à 1500 euros.

Par contre la mesure toucherait assez peu les 5% de retraités les plus riches, lesquels sont peu concernés par un abattement plafonné à 4132 euros!

Elle est où, la justice fiscale?

La prise de position de l'UNSA Retraités sur ce sujet, suite aux déclarations de la ministre, a été relayée par Le Monde et Les Echos, son secrétaire général a été interviewé par France Culture le 20 avril, et son secrétaire général adjoint par TF1 le même jour. 3 500 personnes ont consulté notre analyse sur la suppression de l'abattement fiscal de 10% au cours du week-end de Pâques !





### Donation exonérée de fiscalité pour l'achat ou la rénovation d'un logement.

En règle générale, les donations au sein d'une même famille sont assujetties à des prélèvements fiscaux, à l'exception des dons à l'occasion d'anniversaires, pour un mariage ou pour la réussite aux examens.



La loi de finances 2025 permet aux membres d'une famille de recevoir des dons pour l'achat d'un logement ou pour financer la rénovation d'un logement.

#### Qui peut être donateur pour que le bénéficiaire soit exonéré ?

Ces dons sont exonérés de droits de mutation lorsque les bénéficiaires ont un lien de filiation direct :

- Don du père ou de la mère,
- Don du grand-père ou de la grand-mère,
- Don de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère.

Le don exonéré est également possible de l'oncle ou de la tante vers un neveu ou une nièce, à condition que le donateur n'ait pas lui-même d'enfants.

Dans ce cas, seuls les enfants des frères et sœurs du donateur sont considérés comme neveu ou nièce.

#### Pour quelle finalité peut-on utiliser ces dons ?

Il faut que la somme reçue soit affectée dans les six mois :

- A l'achat d'un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement ;
- A des travaux et des dépenses destinés à la rénovation énergétique de la résidence principale, à condition que le bénéficiaire en soit le propriétaire (ces travaux de rénovation énergétique doivent faire partie de ceux donnant droit à MaPrimeRénov').

#### Les limites de l'exonération

Chaque bénéficiaire peut recevoir d'un même membre de sa famille un don exonéré ne dépassant pas la somme de 100 000 euros.

Il peut cumuler trois dons de différents membres de sa famille dans la limite d'exonération de 300 000 euros.

Ce dispositif d'exonération de droits fiscaux s'applique jusqu'au 31 décembre 2026.

Si ce système a pour finalité d'aider les jeunes générations à constituer un patrimoine, il constitue une nouvelle « niche fiscale » qui bénéficiera plutôt aux classes moyennes supérieures et aux enfants uniques. Pas certain que cette mesure fiscale contribue à réduire les inégalités.

#### Patriote ?

On ne vous en avait pas parlé depuis un certain temps... Face à la politique de tarifs douaniers imposée par son ami Donald Trump, Bernard Arnault, qui quelques semaines plus tôt, ne tarissait pas d'éloges sur la nouvelle politique américaine, a soudain été pris de quelques inquiétudes.

Son empire économique, fondé sur les produits de luxe, les vins et spiritueux, se trouvait pris fin mars dans le collimateur des majorations de tarifs douaniers qui pouvaient impacter ses exportations vers les USA de 200 % de frais de douane.

La première fortune française, ex cinquième mondiale et désormais sixième, c'est vous dire si les temps sont difficiles, a tenté de la jouer perso pour se sortir de l'embarras...

On sait que notre Bernard national peut se prévaloir d'une relation privilégiée avec le 47<sup>ème</sup> président des Etats-Unis, même qu'il était invité à sa soirée d'investiture... Vieux souvenirs de l'époque où ils tripatouillaient de conserve dans l'immobilier. C'était au début des années 80 de l'autre siècle, quand Bernard, effrayé par la présence de communistes au gouvernement, était allé chercher refuge aux states...

Bref, fort de cette vieille amitié, Bernard a pris l'avion pour aller toquer à la Maison Blanche, le 26 mars dernier. Selon le Canard enchaîné, « **le magnat du luxe, comptait sur cette rencontre au sommet pour que le président américain lui taille des droits de douane sur mesure** ».

Sauf que Donald a fait ... du Donald et que Bernard est rentré bredouille...

Depuis les choses se sont un peu arrangées, l'Union Européenne a fait bloc, elle a un peu montré les dents, et n'a pas réagi comme l'espérait le président américain, dont la plus élémentaire décence m'interdit de rapporter ici les propos... pour le moins crus.

Dans cette aventure transatlantique, nous retiendrons que la première fortune de France s'est montrée assez peu patriote, et pas vraiment solidaire de ses concitoyens.

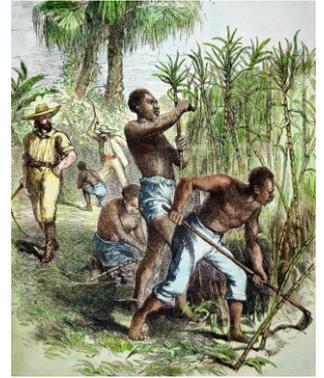
C'est pas bien de la jouer perso, et d'essayer de doubler les copains par la bande !

La prochaine fois que ce monsieur viendra nous expliquer ce qu'il pense bon pour le pays, il faudra considérer son propos avec plus de circonspection que jamais.

Question patriotisme et attachement à l'intérêt commun des Français, sa posture du mois dernier justifie les plus amples réserves.

C. L.

## Avril 1825, Haïti, une indépendance à prix d'or



Il y a deux cents ans, en avril 1826, le roi Charles X accordait son indépendance à la République d'Haïti, première république noire de l'Histoire. Animés par les idéaux égalitaires de la Révolution Française et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les esclaves de Saint-Domingue, la plus riche des colonies françaises se révoltent en 1791. Sous la conduite des noirs les plus instruits, au courant des idéaux de la révolution française et en accord avec l'idée que « tous les Hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits », ils passent d'une révolte anti-esclavagiste à une guerre de libération. Toussaint Louverture prend la tête d'une armée de 20 000 anciens esclaves, repousse l'invasion anglaise et jette les bases du futur état haïtien.

De cette situation émerge la première république noire, constituée d'anciens esclaves qui avaient conquis leur liberté les armes à la main. Mais l'indépendance accordée par le roi Charles X avait un prix, imposé sous la menace des canons d'une escadre envoyée pour appuyer cette exigence. En l'occurrence, un prix exorbitant 150 millions de francs or, ce qui correspondait à 90% de la richesse produite par la jeune république. Laquelle dut s'endetter pour de longues années auprès de banques ... françaises. Elle ne fut libérée de cet emprunt, repris par les USA, qu'en 1953! Le pactole reçu servit à dédommager les familles des planteurs esclavagistes, qui s'estimaient lésées par la condition d'hommes libres acquise par leurs anciens esclaves.

Cette dette colossale empêcha le développement économique d'Haïti et priva la jeune république des moyens de se doter d'infrastructures. Elle est l'une des causes de la pauvreté persistante de cette république des caraïbes, l'un des pays les plus pauvres du monde. Aucun gouvernement français n'a jamais considéré les demandes de réparations formulées par l'état Haïtien.

Pour aller plus loin lire l'excellent dossier publié par Le Nouvel Obs dans son numéro 3159.

## Le Alf du mois !



## Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : [retraites.ud34@unsa.org](mailto:retraites.ud34@unsa.org)

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: Jean-Luc Vaïsse

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy